

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014

ACTUALISATION DU PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
DEMANDE DE FINANCEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que l'actualisation du plan de circulation et de stationnement fait partie de l'axe I du plan de gestion du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault : maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement,

Vu qu'un premier plan de circulation et de stationnement du Grand Site avait été étudié en 2002-2003 et avait conduit à la définition d'un seuil de fréquentation maximum pour le village de Saint-Guilhem-le-Désert de 3 500 visiteurs/jour et à des équipements et aménagements, avec pour point d'orgue la création du pôle d'accueil du pont du Diable et la mise en place des navettes en 2009,

Considérant que 12 ans après, il convient d'actualiser ce plan de circulation et de stationnement, faire un bilan des réalisations et actions mises en œuvre, et élargir la réflexion aux 4 villages aux portes et à l'amont des Gorges de l'Hérault,

Considérant que l'objectif de cette actualisation du plan de circulation et de stationnement est :

- d'améliorer l'accueil des visiteurs sur le Grand Site ;
- de fluidifier la circulation ;
- de diffuser la fréquentation dans l'espace et le temps ;
- de ne pas augmenter les pics de fréquentation.

Considérant que la mission intègrera également un volet signalétique et communication de manière à transposer concrètement le plan de circulation et de stationnement dans les équipements de guidage et d'accueil des visiteurs depuis l'A75,

Considérant que l'étude s'appuiera sur les résultats de l'étude de la fréquentation menée en 2011 - 2012 et sur l'observatoire en cours de mise en place,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 50 000 € HT,

Considérant que dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être notamment sollicités auprès de la DREAL et du Conseil général de l'Hérault,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
 Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
ACTUALISATION DU PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Prestations de service	50 000,00 €	100%	Etat - DREAL	25 000,00 €	50%
			Conseil général de l'Hérault	15 000,00 €	30%
			PART FINANCEURS	40 000,00 €	80%
			PART CCVH	10 000,00 €	20%
TOTAL HT	50 000,00 €	100%	TOTAL HT	50 000,00 €	100%
TOTAL TTC	60 000,00 €		TOTAL TTC	59 800,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la DREAL et le Conseil général de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 952 le 11/02/2014
 Publication le 11/02/2014
 Notification le
 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 11/02/2014
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmcl65725-DE-I-I
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

